

DELIBERATION N° CP 13-153

DU 23 JANVIER 2013



HABILITATION DU PRÉSIDENT A SIGNER UN AVENANT N°1 AU MARCHÉ N°1200149
RELATIF A L'ACHAT DE BILLETS D'AVION DANS LE CADRE DE LA GESTION DES CONGES
BONIFIES DES AGENTS DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU Le code général des collectivités territoriales
- VU Le code des marchés publics
- VU La délibération n° CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa Commission Permanente ;
- VU La délibération n° CR 14-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations du Conseil Régional à son Président en matière de marchés publics ;
- VU La délibération CR n°33-10 du 17 juin 2010 relative au Règlement Budgétaire et Financier
- VU La délibération CP n°12-699 relative à l'Habilitation du Président à signer un appel d'offres ouvert en vue de l'achat de billets d'avion dans le cadre de la gestion des congés bonifiés des agents de la Région d'Ile-de-France en date du 11 octobre 2012
- VU Le budget de la Région Ile-de-France pour 2013
- VU L'avis de la commission des finances, de la contractualisation et de l'administration générale
- VU Le procès verbal de la commission d'appel d'offres du 21 septembre 2012
- VU Le rapport CP 13-153 présenté par monsieur le président du conseil régional d'Ile-de-France

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article unique :

Autorise le Président du Conseil régional à signer l'avenant n°1 au marché n° 1200149 relatif à la fourniture de titres de transport aérien et prestations annexes complémentaires, vers la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, ou la Réunion, des personnels de la Région d'Ile-de-France et de leur famille bénéficiaires du régime des congés bonifiés conclu avec la société Carlson Wagon lit prévoyant Mayotte comme destination complémentaire.

Vu et transmis à M. le Préfet de Région,
en application de l'article 7 de la loi
du 22 juillet 1982, le 28 JAN, 2013

JEAN-FAUST HUCHON

**Le Président du Conseil Régional
d'Ile de France**

ANNEXES A LA DELIBERATION

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

AVENANT N° 1 au marché n°1200149 ¹

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Région Ile-de-France
Unité du personnel et des ressources humaines
35, boulevard des Invalides
75007 PARIS

Désignation du signataire du marché

Monsieur le Directeur général adjoint chargé du personnel et des ressources humaines
Personne responsable du marché
Ayant reçu délégation de signature par arrêté n°12-26 du 7 février 2012

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Société Carlson Wagon lit,
31 rue du colonel Pierre Avia
75741 Paris cedex 15

RCS PARIS 692 036 924 (69B3692)
N° de licence LI 075950101
Code APE/NAF : 79112

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

L'objet du présent marché est l'organisation de voyages, par voie aérienne et dans des conditions optimales de sécurité, des agents de la collectivité territoriale Région d'Île-de-France et, le cas échéant, de leur famille, dont le voyage aller et retour vers la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique ou la Réunion, est pris en charge par ladite collectivité au titre de la réglementation relative aux congés bonifiés.

Il s'agit d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, avec un montant minimum annuel de 500 000 euros et sans montant maximum.

Conformément aux articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics, un appel d'offres ouvert au niveau européen, a été lancé.

La commission d'appel d'offres réunie le 17 septembre 2012 a attribué le marché à l'entreprise Carlson Wagon lit.

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 20/11/2012

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 12 mois

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Les agents originaires des Départements d'Outre-mer bénéficient de par les statuts de la fonction publique d'un régime de congés particuliers appelés congé bonifiés. Les statuts de la fonction publique prévoient ainsi la prise en charge des frais de transport de ces agents de la métropole aux Départements d'Outre-mer dont ils sont originaires.

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Economie.

En 2011, le statut de Mayotte a évolué pour devenir un Département d'Outre-mer. Par transcription des règles de la fonction publique d'Etat, le bénéfice de ces congés spécifiques a été étendu à Mayotte.

L'avenant a pour objet d'assurer la prise en charge des frais de voyage, au titre des congés spécifiques, des personnels de la Région d'Ile-de-France et de leur famille à destination de Mayotte.

Les voyages s'effectuent exclusivement en classe économique, sur des lignes régulières, de préférence sans escale. En fonction des contraintes, le transport métropole – Mayotte pourra faire l'objet d'une escale. Toutes les clauses initiales du marché, en ce qu'elles ne sont pas modifiées par le présent avenant, demeurent applicables, à l'exception de la mention des destinations qui se trouve désormais complétées par l'ajout de Mayotte.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

☐ NON

☒ OUI

Les prix du marché sont unitaires.

Les prix mentionnés aux bordereaux de prix correspondent à un voyage aller et retour, en classe économique, par destination.

Le bordereau des prix unitaire pour Mayotte se décompose comme suit :

Vols Air Austral

Catégorie	Période	Prix catalogue	Remise (%)	Prix net E.T	Frais administratif*	Total HT
Adulte	Rouge	4 455,00 €	61,30%	1 724,09 €	35,00 €	1 759,09 €
	Orange		65,54%	1 535,19 €	35,00 €	1 570,19 €
	Verte		69,78%	1 346,30 €	35,00 €	1 381,30 €
Jeune	Rouge	4 455,00 €	65,16%	1 552,12 €	35,00 €	1 587,12 €
	Orange		68,97%	1 382,39 €	35,00 €	1 417,39 €
	Verte		72,81%	1 211,31 €	35,00 €	1 246,31 €
Enfant	Rouge	2 895,00 €	60,10%	1 155,11 €	35,00 €	1 190,11 €
	Orange		64,49%	1 028,01 €	35,00 €	1 063,01 €
	Verte		68,84%	902,08 €	35,00 €	937,08 €
Bébé	Rouge	446,00 €	61,43%	172,02 €	35,00 €	207,02 €
	Orange		65,47%	154,00 €	35,00 €	189,00 €
	Verte		69,73%	135,00 €	35,00 €	170,00 €

Vols Corsair

Catégorie	Période	Prix catalogue	Remise (%)	Prix net E.T	Frais administratif*	Total HT
Adulte	Rouge	4 455,00 €	67,72%	1 438,07 €	35,00 €	1 473,07 €
	Orange		76,96%	1 026,43 €	35,00 €	1 061,43 €
	Verte		83,07%	754,23 €	35,00 €	789,23 €
Jeune	Rouge	4 455,00 €	70,95%	1 294,18 €	35,00 €	1 329,18 €
	Orange		79,28%	923,08 €	35,00 €	958,08 €
	Verte		84,75%	679,39 €	35,00 €	714,39 €

Enfant	Rouge	2 895,00 €	66,73%	963,17 €	35,00 €	998,17 €
	Orange		76,26%	687,27 €	35,00 €	722,27 €
	Verte		82,55%	505,18 €	35,00 €	540,18 €
Bébé	Rouge	446,00 €	67,71%	144,01 €	35,00 €	179,01 €
	Orange		76,90%	103,03 €	35,00 €	138,03 €
	Verte		83,18%	75,02 €	35,00 €	110,02 €

DATES ET PERIODES

Cie Corsair		
Périodes	Dates	
	METROPOLE MAYOTTE	MAYOTTE METROPOLE
Rouge	10 JAN 13 - 16 JAN 13	01 JAN 13 - 07 JAN 13
	29 JUIN 13 - 18 JUL 13	01 JUL 13 - 22 JUL 13
	02 AOÛT 13 - 21 AOÛT 13	22 AOÛT 13 - 02 SEP 13
	18 DEC 13 - 29 DEC 13	16 DEC 13 - 07 JAN 14
	09 JAN 14 - 16 JAN 14	
Orange	18 JUIN 13 - 28 JUIN 13	23 AVR 13 - 16 MAI 13
	19 JUL 13 - 01 AOÛT 13	23 JUL 13 - 21 AOÛT 13
	10 DEC 13 - 17 DEC 13	03 SEP 13 - 16 SEP 13
		08 DEC 13 - 15 DEC 13
Verte	01 JAN 13 - 09 JAN 13	08 JAN 13 - 31 MARS 13
	01 AVR 13 - 17 JUIN 13	01 AVR 13 - 22 AVR 13
	22 AOÛT 13 - 09 DEC 13	17 MAI 13 - 30 JUIN 13
	30 DEC 13 - 08 JAN 14	17 SEP 13 - 07 DEC 13
	17 JAN 14 - 31 MAR 14	08 JAN 14 - 31 MAR 14

Cie Air Austral (via St Denis)		
Périodes	Dates	
	METROPOLE MAYOTTE	MAYOTTE METROPOLE
Rouge	28 JUIN 13 - 10 JUL 2013	27 DEC 12 - 01 JAN 13
	26 JUL 13 - 14 AOÛT 13	17 AOÛT 13 - 31 AOÛT 13
	13 DEC 13 - 20 DEC 13	27 DEC 13 - 04 JAN 14
Orange	08 FEV 13 - 02 MAR 13	
	05 AVR 13 - 27 AVR 13	
	11 JUL 13 - 25 JUL 13	21 JUN 13 - 11 JUL 13
	15 AOÛT 13 - 17 AOÛT 13	02 AOÛT 13 - 16 AOÛT 13
	25 OCT 13 - 03 NOV 13	13 DEC 13 - 26 DEC 13
	09 DEC 13 - 12 DEC 13	
	21 DEC 13 - 27 DE 13	
	07 FEV 14 - 02 MAR 14	

Verte	28 DEC 12 - 07 FEV 13	
	03 MAR 13 - 04 AVR 13	
	28 AVR 13 - 27 JUIN 13	02 JANV 13 - 20 JUN 13
	18 AOÛT 13 - 24 OCT 13	12 JUL 13 - 01 AOÛT 13
	04 NOV 13 - 08 DEC 13	01 SEPT 13 - 12 DEC 13
	28 DEC 13 - 06 FEV 14	05 JAN 14 - 31 MAR 14
	03 MAR 14 - 31 MAR 14	

TAXES ET REDEVANCES (INDICATIF)

Objet des Taxes			Montant Total		
Taxe 1	Taxe 2	Taxe ...	Adulte	Enfant	Bébé
452,19	Air Austral		452,19	452,19	0
357,88	Corsair		357,88	357,88	0

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

*ant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité
adjudicatrice)*

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)